

Etréchy

ensemble et solidaires

etrechyensembleetsolidaires@gmail.com

<http://www.etrechyensembleetsolidaires.fr/> .

<https://www.facebook.com/pages/Etrechy-ensemble-et-solidaires/>.

10 rue de la Butte St Martin, 91580 ETRECHY 07-82-80-66-13

Etréchy, le 3 février 2022.

Délibération 005/2022.
Rapport d'orientations budgétaires.
Nos observations.

REVISION POUR ETRECHY DES TAXES SUR LE FONCIER BATI

Cela faisait de nombreuses années que les taux appliqués par la Commune d'Etréchy sur nos impôts locaux n'avaient pas évolué.

Eh bien, cette situation avantageuse vient de se terminer. Le taux communal d'imposition des taxes foncières sur les propriétés bâties va passer de 13,18% à 17%.

Ce taux demeure encore légèrement au-dessous du taux pratiqué par les Communes avoisinantes, de même taille. Par exemple, il est de 18% à Lardy.

Il n'en demeure pas moins que les Strépiacois vont voir cette évolution du taux sur leur prochain avis de taxes foncières.

Du moins ils vont tenter de le voir : ce qui n'est pas simple car sur nos avis de taxes foncières, depuis 2021 nous trouvons sous la colonne "Commune" une valeur de taux cumulant la part de la Commune et celle précédente du Département.

Sur l'avis 2021, nous avons un taux de 29,55% avec 13,18% pour la Commune d'Etréchy et 16,37% pour le Département de l'Essonne.

Sur l'avis 2022, nous devrions trouver un taux de 33,37% (17 + 16,37) si la part transférée du Département reste inchangée comme nous le comprenons à ce jour.

Cela fait plusieurs années que l'on voit des charges nouvelles à supporter par la Commune et des recettes de la part de l'Etat en baisse constante ; cette augmentation devenait mécaniquement inévitable.

La capacité d'autofinancement était déjà tombée très bas en 2021 et a impacté la capacité à mener les investissements nécessaires pour notre Commune et nos citoyens.

Nous pensions, à E.E.S., qu'une augmentation raisonnée par paliers aurait pu et dû se faire depuis plusieurs années, ce qui aurait permis de capitaliser pour les projets à venir et de conserver un autofinancement adéquat.

Nous pensons même que si une augmentation par paliers avait été faite dès 2017, elle permettrait de proposer aujourd'hui un taux légèrement inférieur au 17% qui est maintenant le besoin pour que la municipalité puisse couvrir ses charges et mener ses projets.

Nous pouvons aussi regretter que l'augmentation des taxes foncières sur le bâti soit pour notre municipalité le seul axe exploré pour rentrer des recettes fiscales permanentes.

Elle aurait pu envisager d'augmenter les taux sur la taxe d'habitation même si on sait que cette taxe n'existera plus au-delà de 2022 (sauf changement de la part de l'Etat), elle est encore aujourd'hui payée par une partie de la population.

L'approche mixte Habitation et Foncier aurait permis de mettre un taux moindre sur le bâti, au moins jusqu'en 2023.

Pour l'instant nous ne voyons pas venir de plan d'investissements à 5 ans (2022 à 2027) de notre municipalité et donc, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la pérennité de ce nouveau taux de 17%. Par contre, nous allons suivre ça de près et nous allons pousser pour avoir une vision à 5 ans. Nous sommes aussi disposés à faire des propositions car il s'agit de l'avenir d'Etréchy et de ses habitants. Une Commune sans projet est une Commune qui se meurt et ça nous ne le voulons pas./.